

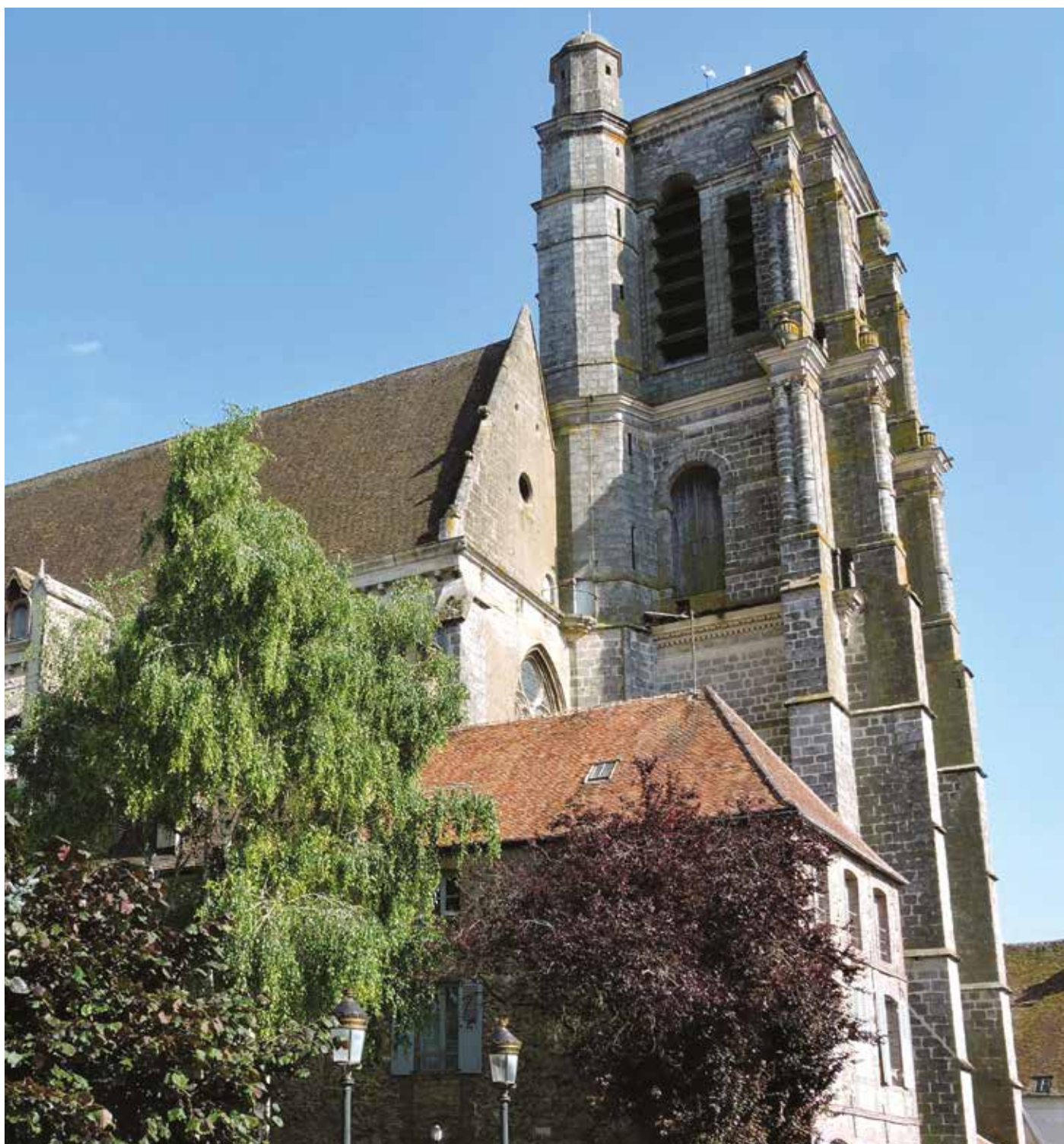
# un **Soleil** en CHAMPAGNE

JANVIER  
FÉVRIER  
MARS  
2022

13

**Église :**  
démarrage  
de l'étude  
avant  
travaux

**Commune  
Nature :**  
Sézanne  
labellisée





Réponse : ce sont les armoiries de Sézanne, qui se trouvent au-dessus de l'entrée de l'école maternelle du Centre, rue de l'Hôtel de Ville

# QUIZZ !

DE QUOI S'AGIT-IL ?  
ET OÙ CELA SE TROUVE-T-IL ?



**Sacha HEWAK**  
Maire de Sézanne

## ÉDITO

Nous voici au seuil d'une nouvelle année.

Nous espérons tous et toutes qu'elle verra enfin notre horizon s'éclaircir, et que la crise sanitaire ne sera bientôt plus qu'un lointain souvenir.

En 2021, malgré la menace toujours persistante du coronavirus, les élus et les cadres municipaux, avec l'ensemble des agents de la Ville, ont poursuivi sans relâche leurs missions à votre service, pour vous accompagner dans toute la mesure de leurs moyens, et préserver la qualité du cadre de vie de notre Petite Cité de Caractère®.

Urbanisme ou état civil, entretien des voies et des espaces publics, mise à disposition des équipements municipaux, prêt de matériels, soutien aux associations, communication sur nos différents supports, travaux, projets, études et réflexions, et bien d'autres choses encore, nous avons fait tout notre possible pour le quotidien, les loisirs et le bien-être des Sézannaises et des Sézannais.

Nous avons aussi pu mettre en place, grâce à l'engagement des professionnels de santé du secteur, actifs ou retraités, un centre de vaccination à l'Ancien Collège, ce qui a permis à nombre d'entre vous de se faire vacciner au plus près de chez eux.

Sur un plan plus distrayant, nous sommes parvenus à organiser de nombreuses animations, et vous offrir ainsi plusieurs moments de convivialité, des Soirs de Fête aux festivités de fin d'année, dans le respect des gestes barrières et des protocoles sanitaires.

En 2022, nous continuerons dans cette voie, en renouvelant ces manifestations, et en y ajoutant celles que le COVID-19 nous a empêché de vous proposer ces deux dernières années, la Fête de la Gastronomie en avril prochain, et la Fête médiévale en juin.

Nous ferons aussi tout notre possible pour soutenir l'activité des acteurs économiques, notamment celle des cafetiers, hôteliers et restaurateurs qui ont été particulièrement touchés par la crise depuis deux ans.

Plus largement, nous poursuivrons notre action pour que chacune et chacun se sente bien dans notre petite ville.

Puisse l'année qui s'ouvre devant nous être, pour chacune et chacun d'entre vous, la plus douce et la plus sereine possible, et qu'elle vous apporte, ainsi qu'à tous ceux que vous aimez, joie, bonheur et santé.

Avec mes vœux les plus sincères.



En couverture : L'église  
Saint-Denis

Un Soleil en Champagne N°13  
janvier / février / mars 2022  
Bulletin d'information  
de la Ville de Sézanne  
7 Place de l'Hôtel de Ville  
51120 Sézanne  
tél : 03 26 80 59 01  
Directeur de la publication :  
Sacha Hewak  
Rédaction : Andrée Aubès  
et Sabine Veltz  
Conception graphique : Virginie  
Dhellemme- [www.comincreation.fr](http://www.comincreation.fr)  
Crédits photos : Ville de Sézanne,  
Studio Cadet, Savart Paysage  
Impression : Imprimerie Lemaire  
Dépôt légal : janvier 2022.  
Imprimé à 3 100 exemplaires  
sur du papier PEFC,  
à l'aide d'encre végétale.





## ÉGLISE ST-DENIS l'étude avant travaux est lancée !

Elle dresse son imposante et superbe silhouette au cœur de la cité, et semble avoir traversé les siècles comme un immuable vaisseau de pierre. Certains l'appellent « cathédrale », d'autres « basilique » ou « collégiale ».

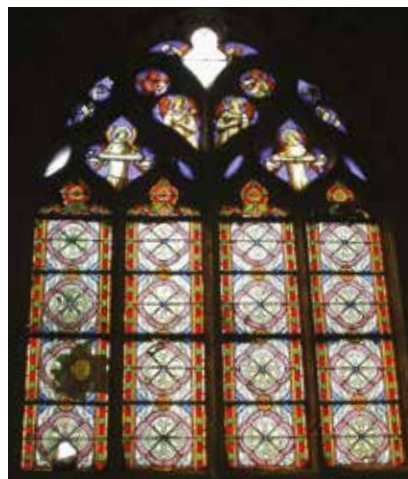
« Elle », c'est l'église St-Denis.

Les ans semblent l'avoir épargnée, mais elle marque quand même son âge et sa fatigue. D'importants travaux ont été réalisés de 2003 à 2006 pour la consolider, renforcer sa stabilité, et lui offrir une cure de rajeunissement en restaurant sa nef centrale et la fresque du chœur qui surplombe le maître-autel. Hélas, depuis lors, des pierres ou des éléments de maçonnerie se sont détachés, à l'intérieur de l'édifice et en façade, et il a fallu poser des filets de protection pour éviter tout incident. Quelques menues dégradations ont été

constatées sur un ou deux vitraux à la suite de chocs avec des oiseaux. Plus généralement, l'église vieillit et subit le froid, le vent et les fortes précipitations.

Sur une telle bâtisse - qui est de surcroît classée au titre des monuments historiques, il n'est pas question de se précipiter et de faire des réparations à la va-vite et au coup par coup. Aussi, la Ville a décidé de confier à un architecte spécialisé une étude de faisabilité portant sur toute l'église, y compris l'ensemble des vitraux. Cela permettra d'établir un diagnostic complet de son état, de chiffrer les travaux à envisager, et de proposer une programmation prenant en compte ce qu'il faudrait faire de manière urgente, ce qui est incontournable, ou ce qui serait souhaitable mais pas obligatoire, et les coûts des différentes interventions.

Avant l'automne, nous aurons connaissance des conclusions de l'étude. Nous pourrons alors réfléchir à un calendrier de travaux, et commencer à provisionner des crédits, sur plusieurs exercices, suivant nos disponibilités budgétaires et les priorités définies par l'étude. Une opération de longue, voire de très longue haleine, dont nous aurons l'occasion, bien sûr, de vous reparler.



**C'est Maxime Dupont, architecte du patrimoine, qui a été retenu à l'issue d'une procédure de consultation pour mener cette étude. Il sera accompagné, pour la partie relative aux vitraux, par Frédéric Pivet, de l'Atelier Verre Jade.**

**L'étude s'élève à 29 700 € TTC, et devrait pouvoir bénéficier d'une subvention de la DRAC (direction régionale de l'architecture et du patrimoine) à hauteur de 40 % du montant HT, et, si tout va bien, d'une aide complémentaire de la Région Grand Est ■**



## Lors des travaux de 2003-2006, l'orgue a dû être démonté.

Il est aujourd'hui entreposé bien à l'abri, et a fait l'objet d'une étude très approfondie par un spécialiste reconnu, Éric Brottier.

Les conclusions en ont été présentées il y a quelques mois aux conseillers municipaux : l'orgue de Sézanne est une pièce remarquable, qui date du XVII<sup>e</sup> siècle. Pour qu'il retrouve sa splendeur initiale (il disposait en effet d'un buffet et d'une tribune polychromes, aujourd'hui recouverts de couches de peinture marron, et il faut construire un instrument neuf...), une importante restauration sera nécessaire. Elle ne pourra toutefois pas intervenir avant plusieurs années, pour des raisons financières (l'opération pourra coûter au total près de 800 000 €), et l'orgue ne pourra de toute façon pas être réinstallé tant que les travaux sur l'église même n'auront pas été achevés. Nous vous présenterons ce dossier plus en détail dans un prochain numéro de notre magazine.

## Tribune libre ●●●

### " Sézanne, choisissons notre avenir "

#### Imaginons...

Imaginons une ville où l'une des premières décisions du maire a été d'augmenter ses indemnités et celles de ses adjoints, imaginons une ville où les élus s'octroient une majoration de 15 % supplémentaires car la commune a été chef-lieu de canton, imaginons une ville où le maire fait illégalement croire que c'est à lui de nommer les membres de la commission d'appel d'offres alors qu'ils doivent être élus, imaginons une ville où le maire menace d'exclure les élus d'opposition si ils posent trop de questions, imaginons une ville où les élus ne travaillent pas en commission, imaginons une ville où c'est le personnel administratif qui prend les décisions et où les élus ne sont là que pour les valider, imaginons une ville où l'on vend les biens communaux en dessous des estimations des services de l'état sans en justifier la raison, imaginons une ville où l'on fait croire aux élus qu'un projet n'a pas pu voir le jour à cause d'une loi alors que cette dernière a été votée 14 ans après, imaginons une ville où le maire traite les élus de l'opposition de « personnes lamentables », aussi bien en conseil municipal que par mail, imaginons une ville où le maire désire construire un parc public à plus d'un million et demi d'euros alors que le patrimoine de la ville se détériore, imaginons une ville où la mairie achète des terres agricoles non-viabilisées à 110 000 € l'hectare alors que le prix en est de 11 000 € normalement ! Ce serait incroyable ? Pourtant, il s'agit de Sézanne !

### " Un nouveau souffle pour Sézanne "

#### Requiem pour la gauche sézannaise

M.Hewak, en annonçant soutenir M. Macron pour les prochaines élections présidentielles a, en tant que maire de Sézanne, entraîné avec lui sa majorité et enterre de fait la gauche sézannaise. D'aussi loin que je me souviens, Sézanne était une ville de gauche : dans ses choix, sa gouvernance mais aussi ses défauts. Cette époque est révolue ; un long chapitre se tourne même si de gauche, ne restait plus, il est vrai, que des postures morales, des procès d'intention et des ennemis imaginaires qui étaient autant de chimères. La majorité a donc rejoint les rives du macronisme ; celui d'une politique arrogante et brutale qui n'a jamais autant fracturé les français en forçant notre pays à changer contre son gré. Aujourd'hui, mes condoléances vont aux sézannais loyaux qui ont cru voter à gauche en 2020. Ils s'aperçoivent, comme ceux qui ont voté Sarkozy en 2007, que "leurs leaders" appartiennent à la grande nébuleuse du Centre. Pour nous patriotes, c'est une page qui se tourne également. Car qui pourra bien maintenant vous protéger des dangers des extrêmes, étant donné que vos vigies ont rejoint l'extrême-centre ?

Les débats de fond vont enfin pouvoir commencer.



## Trois libellules pour Sézanne...

**Bleues, délicatement posées sur une feuille verte, et très élégantes, elles vont très prochainement s'installer sur quelques panonceaux judicieusement placés, et annonceront que Sézanne est désormais reconnue comme une Commune Nature.**

Ces trois libellules ont été attribuées par la Région Grand Est et l'Agence de l'eau Rhin-Meuse dès notre première candidature à cette labellisation. Elles prouvent officiellement que la Ville n'utilise plus, depuis plusieurs années maintenant, de pesticides pour entretenir les mails, les pelouses, les massifs fleuris, les jardins et les squares, de même que les stades, le cimetière et les berges du ru, ce qui représente au total plus de 30 ha !

La Ville s'est engagée dans cette voie dès 2014, bien avant que cela ne soit obligatoire pour les collectivités locales. Cette démarche prolonge la politique de gestion différenciée et durable de nos espaces, mise en place au tout

début des années 2000 : limiter les arrosages, respecter mieux encore les cycles des végétaux, privilégier les plantes vivaces, éviter les tontes systématiques, broyer les branches taillées et les réutiliser pour protéger et enrichir la terre, favoriser le compostage... et bannir les produits chimiques, afin de mieux préserver la biodiversité.





# Élections 2022

Notez bien ces 2 rendez-vous électoraux

- ▶ 10 et 24 avril : élection présidentielle
- ▶ 12 et 19 juin : élections législatives

## Il est encore temps de vous inscrire sur la liste électorale

**Pour l'élection présidentielle**, vous disposez jusqu'au mercredi 2 mars à minuit pour vous inscrire par télé-procédure sur

▶ [www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N47](http://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N47).

Si vous préférez remplir un formulaire papier auprès du service « élections » de la mairie, les demandes d'inscription seront closes le vendredi 4 mars à 17h

▶ renseignements au **03 26 80 59 01**.

▶ Sur la page [www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N47](http://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N47), vous pouvez aussi vérifier que vous êtes bien inscrit(e) sur la liste électorale.

▶ **Pour les élections législatives**, vous avez jusqu'au 4 mai à minuit pour vous inscrire par télé-procédure et jusqu'au 6 mai à 17h pour vous inscrire en mairie.

### **Absent(e) le jour des scrutins ou dans l'impossibilité de vous déplacer jusqu'au bureau de vote ? Vous pouvez donner une procuration**

● **Une nouveauté cette année : le choix de votre mandataire reste libre et vous pouvez désormais donner une procuration à un(e) électeur(rice) inscrit(e) sur la liste électorale d'une autre commune. Mais bien entendu votre mandataire devra se rendre dans votre bureau de vote pour voter à votre place**

- L'exercice du droit de vote par procuration n'est soumis à aucune condition et vous n'avez donc pas à justifier d'un empêchement
- Une procuration est établie, soit pour un scrutin en particulier (un seul tour ou deux tours), soit pour une durée limitée à 1 an
- Si l'établissement d'une procuration peut être demandé jusqu'à la veille du scrutin, il est conseillé d'accomplir les

démarches le plus tôt possible pour tenir compte des délais d'acheminement

- La demande peut être faite auprès de la gendarmerie (sur présentation d'un justificatif d'identité) ou du tribunal judiciaire de votre résidence ou lieu de travail (pour gagner du temps, il est possible de télécharger le formulaire sur [www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R12675](http://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R12675) puis de le remplir avant de le présenter auprès des autorités)
- Vous pouvez aussi vous connecter sur [www.maprocuration.gouv.fr/](http://www.maprocuration.gouv.fr/) et après vous être authentifié(e) via FranceConnect, vous complétez les champs demandés. Vous recevrez alors un numéro de dossier et vous pourrez vous rendre ensuite en gendarmerie muni(e) de ce numéro et d'une pièce d'identité pour finaliser la démarche
- Si votre état de santé ne vous permet pas de vous déplacer en gendarmerie, vous pouvez solliciter le déplacement d'un agent à votre domicile en appelant le 03 26 80 50 17 ■



## Maison de santé pluridisciplinaire INFOS PRATIQUES

Ouverte depuis l'été dernier, la Maison de santé pluridisciplinaire de Sézanne, construite par la Communauté de Communes de Sézanne Sud-Ouest Marnais, accueille de plus en plus de praticiens.

S'ils ont une adresse postale commune (120 rue de la Gare, 51120 Sézanne), chacun ou chacune d'entre eux a son propre n° de téléphone :

- **Nicolae Pétré, médecin généraliste :** 03 26 80 68 02
- **Centre de soins infirmiers du Bon Secours :** 03 26 80 55 66
- **Service de soins infirmiers à domicile (SSIAD) :** 03 26 81 40 41

- **Radoslaw Chyra, masseur-kinésithérapeute :** 03 56 62 00 96
- **Anna Chyra, masseur-kinésithérapeute :** 03 56 62 00 96
- **Pauline Jarrot, ostéopathe :** 03 26 80 84 73
- **Marie Lapie, ostéopathe :** 03 26 80 84 73
- **Amélia Duhayer, sage-femme :** 06 82 31 81 31
- **Mathilde Jacquet, sage-femme :** 06 75 08 47 74
- **Julie Cabaup, pédicure-podologue :** 06 47 41 73 97
- **CLIC** (centre local d'information et de coordination gérontologique) **du Pays de Brie et Champagne :** 03 26 81 59 48

### Comment contacter un médecin de garde ?

Votre enfant a de la fièvre, vous vomissez, votre ami(e) ne se sent vraiment pas bien et tousse beaucoup, bien sûr, c'est le week-end, et vous ne savez pas quoi faire ?

### Sachez qu'un médecin est disponible à la Maison de santé pluridisciplinaire :

- **le samedi de 17h à 22h**
  - **le dimanche et les jours fériés de 10h à 12h et de 17h à 22h.**
- Pour le contacter, appelez le 15 ou le 03 26 80 64 70**



## Une « appli » sur Sézanne... à vos smartphones !

Pour vous informer le plus largement possible, la Ville utilise plusieurs supports, traditionnels ou numériques : le magazine que vous feuillotez en ce moment, des affiches, des dépliants ou des petites brochures distribuées dans tous les foyers sézannais, des panneaux lumineux, le site Internet et une page Facebook.

Dès la mi-février, si vous avez un smartphone, vous pourrez disposer en plus d'une application dédiée à la communication : Imagina. En effet, pour rester toujours plus accessible, la Ville de Sézanne intègre le réseau Imagina. Il vous sera ainsi possible de retrouver toutes les informations habituelles de la Ville, de recevoir des alertes personnalisées en fonction de vos centres d'intérêts, et d'enregistrer

les informations de la Ville sur votre smartphone afin de pouvoir les consulter hors ligne (carte interactive, parcours, annuaire des associations...). Cette application, dont les fonctionnalités évolueront avec le temps, s'adresse aux habitantes et habitants de la ville et des communes environnantes, mais également aux visiteurs et touristes : après tout, Imagina, c'est aussi un réseau de plusieurs centaines de villes de France (et d'Europe !) connectées, que la Ville rejoint aujourd'hui. Pour la découvrir, c'est tout simple : rendez-vous sur votre boutique d'applications (PlayStore® pour Android® et AppStore® pour iOS®), téléchargez l'application Imagina, laissez-vous guider pour la création de votre compte, et enfin recherchez la Ville de Sézanne. Pour vous, c'est gratuit, alors n'hésitez pas !

Le coût pour la Ville de cette nouvelle forme de communication s'élève à un peu plus de 3 000 € par an. Dans le cadre du plan de relance, l'État nous a accordé une subvention de 2 600 €, pour aider à la mise en place de l'appli.

Si vous préférez utiliser votre ordinateur ou votre tablette, ou si vous n'avez pas de smartphone, le site Internet de la Ville est fait pour vous.

Pour connaître les actualités de la Ville, noter les animations et événements inscrits sur l'agenda, pour connaître les tarifs de location des salles municipales, les infos pratiques sur les déchets ou sur les associations sézannaises, et bien d'autres choses encore, mais aussi pour retrouver d'anciennes publications de la Ville, les comptes-rendus des séances du Conseil Municipal, pour nous contacter, ou pour voir des vidéos, rendez-vous sur [www.ville-sezanne.fr](http://www.ville-sezanne.fr). Vous pouvez même vous inscrire, en trois clics seulement, pour recevoir des alertes par sms.